



PROPOSITIONS RELATIVES À DES RECETTES FISCALES ÉQUITABLES

Mémoire présenté au Comité des finances de la Chambre des communes sur les PRIORITÉS POUR LE BUDGET FÉDÉRAL DE 2016

Par **Canadiens pour une fiscalité équitable**,
17 février 2016

L'enregistrement de déficits pour financer des investissements dans l'infrastructure sociale et physique peut se justifier à court terme lorsque l'économie stagne, mais d'autres solutions pour générer des recettes s'imposent si le gouvernement veut réaliser ses objectifs stratégiques ambitieux d'une façon responsable et durable. Voici quelques propositions relatives à des recettes fiscales équitables, totalisant plus de **50 milliards de dollars**.

1. **Éliminer les échappatoires fiscales régressives et inefficaces et simplifier le régime fiscal**

Le régime fiscal du Canada est devenu infesté d'échappatoires fiscales inefficaces, régressives et coûteuses. La hausse des taux d'impôt dans la fourchette supérieure pourrait rendre le régime fiscal plus équitable, mais le fait de ne pas éliminer ces échappatoires engendrera une perte considérable de nouvelles recettes. L'élimination de ces échappatoires aide aussi à simplifier le régime fiscal et a d'importantes retombées pour les gouvernements provinciaux qui tirent leurs recettes de l'assiette fiscale fédérale.

Nous félicitons le nouveau gouvernement libéral pour son engagement à réaliser un vaste examen des dépenses fiscales. Les Canadiens pour une équité fiscale ont cerné plus de **15 milliards de dollars** d'économies annuelles potentielles grâce à l'élimination d'échappatoires fiscales inéquitables et inefficaces.

- a. **Éliminer la déduction pour options d'achat d'actions** : cette échappatoire permet à des cadres supérieurs de sociétés de payer l'impôt sur leur rémunération versée en options d'achat d'options à la moitié du taux prescrit que la plupart des contribuables paient sur leur revenu d'emploi. En plus d'être extrêmement régressive, puisque plus de 90 % de l'avantage revient au premier 1 % des déclarants qui gagnent plus de 250 000 \$ par an, la déduction est mauvaise pour l'économie puisqu'elle incite les chefs de la direction à gonfler les prix des actions à court terme au moyen de rachats d'actions au lieu d'investir dans l'économie. Nous estimons les économies annuelles à environ **750 millions de dollars**.
- b. **Mettre fin à la création abusive de petites sociétés** : les lois fiscales permettent aux comptables, aux dentistes, aux médecins et aux exploitants de petites entreprises de fournir leurs services par l'entremise de sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC)

plutôt qu'en tant qu'employés. Ces particuliers paient donc l'impôt sur le revenu détenu dans ces entreprises au taux beaucoup plus faible d'imposition des petites entreprises (11 %, en baisse pour atteindre 9 %) sur la première tranche de 500 000 \$ en gains, plutôt qu'aux taux de l'impôt fédéral sur le revenu personnel pouvant atteindre 33 %. L'élimination de cette échappatoire économisera environ **500 millions de dollars** par an.

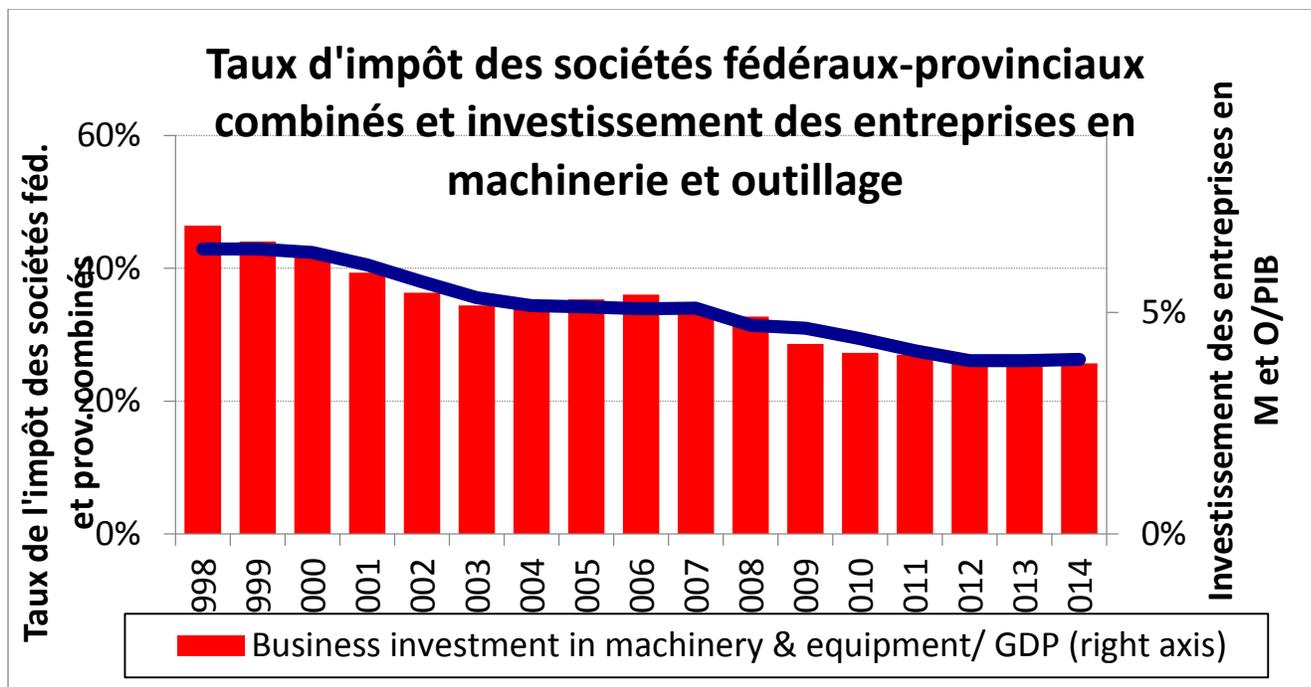
- c. Limiter la déduction pour gains en capital** : les particuliers et les sociétés qui profitent de la vente d'investissements ou d'actifs peuvent payer l'impôt à la moitié du taux d'impôt sur le revenu d'emploi. Nous recommandons le maintien des exemptions à vie pour gains en capital, mais le revenu provenant d'investissements en capital devrait être imposé au même taux que le revenu d'emploi, après rajustement pour l'inflation. L'autorisation d'un rajustement pour l'inflation favoriserait aussi les investissements à plus long terme, plutôt que les investissements spéculatifs à court terme. Les économies annuelles s'élèveraient à **8 milliards de dollars**.
- d. Limite à vie pour les comptes d'épargne libre d'impôt** : la décision d'annuler le doublement de la limite de contribution annuelle pour les CELI est la bienvenue puisque ce sont les particuliers aux revenus les plus élevés qui en sont les principaux bénéficiaires. Néanmoins, le coût en recettes fiscales sacrifiées ne fera que continuer d'augmenter pour atteindre des milliards de dollars par an, à moins qu'une limite à vie soit établie. Le montant cumulatif que les particuliers peuvent verser dans un CELI sera de 46 500 \$ en 2016. Nous proposons donc d'imposer un plafond à vie de 50 000 \$ sur les CELI afin d'éviter un gouffre de recettes. Les économies annuelles seraient modestes au départ, soit **100 millions de dollars**, mais elles représenteraient des milliards de dollars dans les années à venir.
- e. Réduire les plafonds de cotisation aux REER** : les plafonds élevés de cotisation aux REER représentent une aide gouvernementale pour des personnes à revenu élevé qui n'ont pas besoin pour économiser en vue de leur retraite, tout en laissant moins de recettes fiscales disponibles pour soutenir les personnes âgées qui ont le plus besoin d'aide. L'abaissement du plafond de cotisation annuelle à 20 000 \$ pourrait faire économiser **2 milliards de dollars** par an.
- f. Annuler le fractionnement du revenu familial** : l'annulation du fractionnement du revenu familial fera économiser **2 milliards de dollars** par an, des recettes qui peuvent être dépensées de façon plus efficace pour aider les familles avec des enfants en augmentant le Crédit d'impôt pour enfant, qui fournit plus de soutien aux personnes qui en ont le plus besoin.
- g. Examiner et remplacer les crédits d'impôt à la pièce inefficaces** : sous l'ancien gouvernement, le régime fiscal du Canada est devenu truffé de « crédits d'impôt à la pièce » pour des activités particulières. Ainsi, la production des déclarations de revenus annuelles est devenue beaucoup plus complexe et, de façon générale, ces mesures n'ont

pas permis de réaliser leur objectif. Il faudrait revoir ces crédits d'impôt et éliminer ceux qui sont inefficaces et régressifs, ou les remplacer par un financement direct lorsqu'il peut être établi qu'une telle mesure serait efficace et équitable. Ce faisant, des économies annuelles pouvant atteindre **500 millions de dollars** seraient possibles.

- h. Annuler la déduction pour frais de repas et de représentation pour les entreprises :** les entreprises ont le droit de déduire la moitié de leurs frais de repas et de représentation, notamment le coût des abonnements et de loges à des événements sportifs. Selon une analyse d'une mesure similaire réalisée aux États-Unis, cela donne lieu à des abus massifs¹. La déduction pour les frais de repas des camionneurs de longue distance pourrait être maintenue. Des économies annuelles de **400 millions de dollars** seraient à prévoir.
- i. Mettre fin aux subventions aux énergies fossiles :** certaines subventions aux énergies fossiles ont été réduites, mais les subventions fiscales fédérales aux industries des énergies fossiles représentent encore **1,6 milliard de dollars** par an selon un récent rapport d'Oil Change International. Le Canada s'est engagé devant le G20 à éliminer les subventions aux énergies fossiles et il est temps qu'il tienne sa promesse.

2. Augmenter l'impôt des sociétés

Les profondes réductions de l'impôt des sociétés des 15 dernières années n'ont pas stimulé les investissements, la croissance économique ou la création d'emplois. En réalité, tandis que les taux d'impôt des sociétés ont été sabrés de près de moitié, passant de 29,1 % en 2000 à 15 % en 2008, l'investissement des entreprises en proportion de l'économie a diminué alors que les sociétés ont déclaré des profits toujours plus élevés et engrangé plus de 600 milliards de dollars de surplus et d'excédents de trésorerie, aussi appelés « argent mort² ». Les taux plus faibles d'impôt des sociétés ont aussi engendré de l'évitement fiscal, car ceux qui ont les moyens de le faire canalisent leurs revenus par l'entremise d'entités privées plutôt que par le régime de l'impôt sur le revenu personnel.



Investissement des entreprises en M et O/PIB (axe de droite)

Nous demandons au gouvernement fédéral de faire passer graduellement le taux général d'impôt des sociétés de 15 % à 21 %. Ce taux serait encore légèrement inférieur à ce qu'il était en 2006, et nettement inférieur au taux de l'impôt des sociétés fédéral de 34 à 35 % aux États-Unis. À maturité, nous estimons que les recettes annuelles additionnelles s'élèveraient à **9 milliards de dollars**, soit 1,5 milliard de dollars par point d'impôt.

Au lieu d'abaisser le taux d'impôt des petites entreprises à 9 % (sur les premiers 500 000 \$ de profit), nous demandons qu'il soit relevé à 15 %. Cette mesure préservera la proportionnalité entre le taux d'impôt des petites sociétés et le taux de l'impôt des sociétés général, s'harmonisera avec le taux plus faible d'impôt sur le revenu personnel et réduira l'abus du régime des SPCC par des professionnels. Les recettes annuelles additionnelles de cette mesure représenteraient environ **3 milliards de dollars**.

3. Augmenter l'impôt des banques et des fournisseurs de services financiers

Les banques et l'industrie de la finance sont sous-taxées puisque la plupart de leurs services sont exonérés de la TPS. Plusieurs pays ont instauré des taxes sur les opérations financières (TOF), dites « taxes Robin des bois », et le Fonds monétaire international (FMI) a aussi proposé une taxe sur les activités financières (TAF) pour les profits et la rémunération dans l'industrie des finances comme moyen d'imposer une taxe à valeur ajoutée dans ce secteur³.

Nous suggérons l'une de deux options :

- soit une taxe sur les activités financières de 5 % pour les profits et la rémunération dans le secteur des finances;
- soit une taxe sur les opérations financières de 0,5 % pour les opérations sur des actions (similaire au taux en vigueur au Royaume-Uni), des taux inférieurs s'appliquant aux obligations, aux produits dérivés et aux opérations de change (forex). Cette mesure serait prise en collaboration avec les provinces qui sont chargées de la réglementation des valeurs mobilières. Des recettes annuelles de **5 milliards de dollars** pourraient être réalisées.

4. Instaurer une taxe sur les successions et la richesse

Contrairement aux États-Unis et à la plupart des pays européens, le Canada n'a pas d'impôt sur la richesse ni sur les successions. L'instauration d'un impôt de cette nature serait un moyen efficace de lutter contre l'inégalité et la concentration grandissantes de la richesse, lesquelles expliquent en partie la stagnation de notre économie.

Le FMI estime que le Canada pourrait tirer **12 milliards de dollars** par an d'une taxe de seulement 1 % sur la richesse nette des 10 % des ménages les plus riches. Une taxe de 45 % sur la valeur des successions excédant 5 millions de dollars, similaire à la taxe sur les successions des États-Unis, pourrait engendrer des recettes annuelles de **2 milliards de dollars**.

5. Rendre l'impôt sur le revenu plus progressif

L'impôt sur le revenu doit être progressif afin de contrebalancer les formes de taxation régressives, comme celles sur les achats de propriétés foncières et de produits de consommation (les taxes de vente ou sur la valeur ajoutée). Le nouveau gouvernement libéral a fait un pas dans cette direction en ajoutant un nouveau taux d'imposition de 33 % pour les revenus supérieurs à 200 000 \$.

Toutefois, le taux plus faible proposé pour la deuxième fourchette d'impôt n'est pas progressif, puisque les plus grands bénéficiaires seraient les familles ayant des revenus de 166 000 \$ à 211 000 \$ (proche des premiers 90 à 95 % de la fourchette d'imposition), tandis qu'aucun allègement n'est prévu pour les deux tiers des déclarants (qui gagnent moins de 45 000 \$ de revenu imposable)⁴. Cette réduction du taux d'imposition devrait être annulée et le gouvernement devrait utiliser les **3,6 milliards de dollars** ainsi économisés pour bonifier le Supplément de revenu garanti (SRG), la Prestation fiscale pour le revenu gagné et le Supplément de la prestation nationale pour enfant (la Prestation fiscale pour enfant du Canada sous le nouveau régime proposé) afin de mieux cibler les personnes dans le besoin.

6. S'attaquer aux paradis et aux fraudeurs fiscaux

Le Canada perd des milliards de dollars à cause de l'évitement fiscal, de l'évasion fiscale et des paradis fiscaux.

Il faudrait renforcer les capacités de l'ARC pour lui permettre de lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale facilitée par les paradis fiscaux. L'évasion fiscale des sociétés devrait être freinée en exigeant que toute filiale outremer ait une « substance économique » aux fins du calcul de l'impôt sur le revenu, comme le proposait le projet de loi C-621 en 2014. En 2005, un investissement de 30 millions de dollars dans la Division de la conformité internationale de l'ARC a permis de récupérer 2,5 milliards de dollars de recettes fiscales sur quatre ans. Comme l'évitement fiscal est un problème beaucoup plus important aujourd'hui qu'il ne l'était même à l'époque, nous suggérons d'augmenter les capacités d'exécution visant les paradis fiscaux de 50 millions de dollars. Le Trésor devrait récupérer ainsi 5 milliards de dollars de plus sur quatre ans, ou **500 millions de dollars** de plus la première année et un montant plus élevé les années subséquentes.

L'investissement canadien direct dans des paradis fiscaux s'élevait à 199 milliards de dollars en 2014, soit le quart de l'investissement canadien direct à l'étranger, et il ne s'agit là que du montant officiellement déclaré dans les états financiers des sociétés. La principale raison pour canaliser des investissements dans des paradis fiscaux est d'éviter de payer des impôts au Canada. Une retenue d'impôt de 1 % pourrait être appliquée aux actifs canadiens détenus dans des paradis fiscaux et ainsi engendrer environ **2 milliards de dollars** de recettes annuelles, un montant qui diminuerait au fil du temps.

Le gouvernement devrait prendre, sans délai, les mesures pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (BEPS) proposées par l'OCDE et le G20, notamment la déclaration de pays à pays des profits des sociétés et des impôts qu'elles ont payés, le renforcement de l'enregistrement de la propriété bénéficiaire et la prévention des abus des traités fiscaux.

Nous réclamons aussi une modification du code de l'impôt sur les sociétés qui obligerait les filiales outremer à avoir une raison économique légitime pour être considérées comme des entités distinctes aux fins de l'impôt. Cette mesure avait été proposée durant la législature précédente dans le projet de loi C-621, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (substance économique). Il serait ainsi plus facile de condamner des sociétés qui utilisent des filiales outremer pour transférer des profits. L'effet dissuasif de cette seule pratique pourrait accroître les recettes fiscales d'environ **400 millions de dollars**.

7. Instauration des taxes « vertes » pour lutter contre le changement climatique

Les taxes sur le carbone ou d'autres formes de fixation d'un prix du carbone sont essentielles pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Elles envoient aux entreprises et aux ménages un signal fort concernant les prix et permettent de réunir les fonds nécessaires pour investir dans le transport public et des solutions de recharge misant sur les énergies vertes. Le gouvernement fédéral devrait faire en sorte qu'une taxe généralisée sur le carbone est en vigueur dans l'ensemble des provinces et des territoires, en commençant à un taux minimum de 30 \$ la tonne d'émissions de CO₂ le 1^{er} janvier 2017. Ce taux devrait augmenter de 5 \$ la tonne, par an, jusqu'à 50 \$ la tonne en 2021.

Une part substantielle des recettes découlant d'une taxe sur le carbone devrait être consacrée à un remboursement de la taxe « verte » afin de garantir que la situation financière des ménages

s'améliore si l'on tient compte des coûts accrus qu'ils doivent absorber en raison de la taxe sur le carbone. Cela représenterait un chèque annuel équivalent à 10 \$ par adulte et à 5 \$ par enfant pour chaque dollar de taxe sur le carbone par tonne (p. ex. 300 \$ par adulte pour une taxe sur le carbone de 30 \$ la tonne). Ce remboursement vert serait progressif puisque les dépenses des familles à faible revenu consacrées aux combustibles fossiles sont généralement moins élevées que celles des familles riches. Cette mesure serait équitable parce que les familles riches sont mieux placées pour adopter des solutions de rechange éconergétiques afin de réduire leur empreinte carbonique.

Le reste des recettes serait consacré à des investissements complémentaires dans les mesures internationales d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, par exemple des investissements nationaux dans l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, le transport public, la rénovation de logements sociaux et des mesures de transition pour les travailleurs et les collectivités les plus touchés. Une grande partie de ces investissements pourrait être destinée aux gouvernements provinciaux et aux administrations municipales à ces fins. Nous estimons que **3,2 milliards de dollars** seraient disponibles pour ces investissements après le remboursement de la taxe verte à même les recettes de la taxe sur le carbone représentant 12 milliards de dollars à 30 \$ la tonne.

¹ Richard Schmalbeck et Jay A. Soled, *Elimination of the Deduction for Business Entertainment Expenses*

http://scholarship.law.duke.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=2733&context=faculty_scholarship

² Brennan, Jordan (2015). *Do Corporate Income tax Rate Reductions Accelerate Growth*, Centre canadien de politiques alternatives (CCPA).

³ Voir Toby Sanger, *Fair Shares: How Banks, Brokers and the Financial Industry can Pay Fairer Taxes*, CCPA 2011.

⁴ Macdonald, David. [Liberal election platform shifts chips for the rich, takes a pass on the middle class](#), blogue du CCPA, *Behind the Numbers*, mai 2015.